



DECISION N° DE 2022_043
Portant modification des tarifs de la piscine municipale

Le Maire de la Ville de Bazas ;

- Vu, l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération DE-2020-039BIS prise par le Conseil municipal en date du 8 juin 2020 et notamment son alinéa 7 ;
- Vu, la décision N° DE_2021_076 portant modification des tarifs de la piscine municipale à partir de la saison 2021 ;
- Considérant qu'il convient d'actualiser le tarif du cours d'aquagym ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 2 de la décision N° DE_2021_076 est ainsi modifié :

Les tarifs d'entrée de la piscine municipale, des cours d'aquagym et d'apprentissage de la natation sont fixés de la façon suivante :

TARIF INDIVIDUEL

✚	Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans	
✚	Moins de 18 ans	2.00 €
✚	A partir de 18 ans	3.00 €

FORAITS

✚	FORFAIT 10 entrées (- 18 ans)	17 €
✚	FORFAIT 10 entrées (+ 18 ans)	25 €
✚	Carte groupe 10 enfants (ALSH,PAJ, colonie)	15 €
✚	+ par personne supplémentaire	1,50 €

ABONNEMENT mensuel « FAMILLE »

✚	1ère parent	35 €
✚	2ème parent	35 €
✚	1er enfant	15 €
✚	2ème enfant	15 €
✚	Enfant en +	15 €

ABONNEMENT « SAISON »

✚	Moins de 18 ans	120 €
✚	A partir de 18 ans	150 €

APPRENTISSAGE NATATION

✚	Forfait 12 leçons	100 €
---	-------------------------	-------

AQUAGYM

✚	1 heure de cours/personne	6 €
---	---------------------------------	-----

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Information de la présente décision sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à Bazas, le 06 mai 2022

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

